

Le 9 octobre 2019

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

**MILLET
INNOVATION**

INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



**PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP**

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION
DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES »
DE LA SOCIETE MILLET INNOVATION**

**PRIX DE L'OFFRE : 20,20 euros par action Millet Innovation
DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation
Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »)
conformément à son règlement général**

Le présent communiqué établi par Millet Innovation est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du Règlement Général de l'AMF, le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Millet Innovation a été déposé auprès de l'AMF le 8 octobre 2019 et mis à la disposition du public le 9 octobre 2019, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Curae Lab et visant les actions Millet Innovation au prix de 20,20 euros par action.

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Millet Innovation est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Millet Innovation (www.milletinnovation.com) et des exemplaires peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Millet Innovation
Zone d'activité Champgrand
309 allée des Lavandes - BP 64
26270 Loriol sur Drôme

Portzamparc BNP Paribas Group
16 rue de Hanovre
75002 Paris

Contact : Valérie CHOPINET : valerie.chopinet@epitact.com

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.